



RésO / 14 décembre 2023 / Simandres (69)

Compte-rendu des échanges

Annexes : Support de présentation du RésO et 5 fiches actions

Personnes présentes

DDT 69 : Cécile Jouin, Yann Catillon, Alban Nallet
DDT 01 : Manon Dessaud
DREAL (Plan Rhône-Saône) : Claudie Pitiot
EPTB Saône et Doubs : Rémi Carrère
France Assureurs : Jacques Ferrand
IRMa : Guilhem Dupuis
Métropole de Lyon : Manon Perreal, Lise Foucher (GEMAPI), Armand Belot
SMAAVO (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la vallée de l'Ozon) : Isabelle Rocher
SMBVA (Syndicat Mixte du bassin de l'Azergues) : Pierre Gadiolet
SMRB (Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais) : Jérémie Gauberti
SYMALIM (Syndicat Mixte île de Miribel Jonage) : Marion Guibert
SAGYRC (Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron) : Matthieu Hervé
SyGR (Syndicat mixte du Gier Rhodanien) : Jérémie Leplus
SMAGGA-SYSEG (Syndicat du Garon) : Grégoire Naudet
SYRIBT (Syndicat des rivières Brévenne Turdine) : Marion Ribon

Votre interlocuteur

Manon Perreal
Métropole de Lyon
04 28 67 58 54
mperreal@grandlyon.com

Préparation - Animation (AMO)

Atelier Minga : Lucie Van Der Meulen
ta.conseils : Thomas Adeline
L'agence des Ours : Sandrine Boucher

Réalisation du compte-rendu : Atelier Minga – ta.conseils

Rappel des objectifs du RésO

- ▶ Lancer le cycle 2 de la Stratégie Inondation
- ▶ Présenter la nouvelle équipe d'AMO
- ▶ Définir le plan d'action de la Stratégie Inondation pour 2024

[les numéros des titres du présent compte-rendu correspondent à ceux du support de présentation]



(crédit photo : Sandrine Boucher – Agence des Ours)



→ Présentations institutionnelles

Le contenu des présentations est consultable dans le diaporama du RésO joint en annexe de ce compte-rendu¹. Le présent document fait état des questions soulevées à l'issue de ces présentations.

1. Ouverture de séance

Manon Perreal ouvre la séance, fournit un bref rappel des activités menées en 2023, détaille le programme de la séance et présente la nouvelle équipe AMO.

2. Présentation du SMAAVO, structure d'accueil du RésO

- Le SMAAVO présente la situation du risque inondation sur le bassin versant de l'Ozon, en soulignant que le territoire est vulnérable dès les crues fréquentes (crues de période de retour de 5 à 10 ans), selon les études en cours
- Le SMAAVO souligne également que les études qu'il pilote pour son PAPI bénéficient d'un modèle hydraulique partagé par la DDT69 et servant à l'actualisation (en cours) du PPRNi

3. Cadrage du cycle 2022-2027 de la stratégie inondation - Métropole de Lyon et AMO

- A noter : les Fiches de Zones d'expansions des crues (ZEC) sont en cours d'élaboration. Diffusion à venir.
- 2 thématiques à traiter en priorité ont été identifiées au dernier RésO du 2 juin 2023 : l'assemblée approuve le choix de ces deux thématiques pour la suite (PiCS et Ruissellement agricole)

4. Actualités, évènements, règlements, dispositifs - DDT 69

La DDT note une bonne dynamique des PAPI sur le territoire (8 PAPI en cours), signale les nouveautés (simplification de la labellisation et ajout de l'évaluation environnementale) et souligne quelques bonnes pratiques à poursuivre.

La DDT fournit la couverture du territoire par les PPRNi et informe de l'avancement des révisions et des élaborations de PPRNi pour 2024. Cette forte couverture a pour effet de concerner de nombreux projets d'urbanisme.

Une question est posée sur les prescriptions des PPRNi actuellement en révision sur le bâti existant.

La DDT répond que les PPRNi actuels comprennent déjà des prescriptions sur le bâti existant.

La DDT constate que l'Unité Prévention des Risques Naturels de la DDT (UPRN) reçoit de nombreuses sollicitations (environ 10/semaine) des instructeurs, porteurs de projets et autres services de l'Etat, pour lesquelles elle n'est pas dimensionnée. De nombreuses consultations sont facultatives et relèvent d'un avis simple.

La DDT priorise ses réponses aux consultations réglementaires et aux consultations suivant les conditions et modalités présentées en réunion. Pour les autres consultations, la DDT renvoie les particuliers et architectes aux services urbanisme des collectivités (ou instructeurs) qui sont les premiers interlocuteurs pour ces servitudes.

La DDT suggère que les porteurs de PAPI intègrent dans l'axe 4 de leurs programmes des actions de conseil sur les projets d'aménagement et d'assistance aux structures compétentes pour les documents d'urbanisme et l'instruction des autorisations.

Le chargé de mission SMRB se dit préoccupé par cette proposition car il estime que les chargé(e)s de mission PAPI ne sont pas urbanistes et ne sont donc pas compétents pour interpréter les règlements des PPRNi.

Plusieurs membres de l'assemblée réagissent dans le même sens :

- La compétence des chargé-es de missions PAPI ne porte pas sur les préconisations en matière d'urbanisme.
- L'interprétation du règlement du PPRI est difficile et une réunion pédagogique serait nécessaire pour cela.
- Il y a une lacune pour la prise en compte de l'urbanisme
- Comment faire monter en compétence les chargé-es de missions PAPI sur ce sujet ?
- Quel est l'appui de la DDT ? Quelle est l'ambition ? Y aura-t-il des formations ?
- Être en soutien des collectivités semble compliqué : ne peuvent pas suivre tous les PLU sur leur secteur géographique
- Dépendra donc de l'ambition portée dans l'axe 4 de chaque PAPI

¹ disponible sur demande (contact : mperreal@grandlyon.com) ou téléchargeable ici :

https://taconseilsfr.sharepoint.com/p/s/StrategieInondationAireLyonnaise/EeEWmbc5EYhBq1Cyu_MKCbgt9tZQjdGoC8yCvJX22RVLA?e=cV8vfr



La DDT 69 précise que cette situation dépendra de l'intensité des moyens alloués à l'axe 4 de chaque PAPI sur les territoires.

Le chargé de mission du SAGYRC demande comment seraient financées ces missions ? D'autres participants abondent dans ce sens : la décision d'affecter du temps passé des chargés de mission PAPI n'est pas toujours cadrée et peut relever d'un choix politique, selon des niveaux de connaissances variés des élus.

La chargée de mission de Lyon Métropole suggère que ce sujet soit abordé lors d'un rassemblement des élus impliqués dans les PAPI. Ce qui est prévu en 2024.

Un participant rappelle que plusieurs occasions sont prévues pour cela, dans le cadre de l'animation de la stratégie (RésO, Comité Inondation) mais aussi par exemple lors des groupes de travail GEMAPI organisés par la DDT69.

La DDT précise que l'axe 4 des PAPI (intégration du risque dans l'urbanisme) est dédié à des opérations de formation, de production de guides etc. L'intervention des chargés de mission PAPI est chiffrée et financée à l'axe 0 dédié à l'animation.

La DDT reste par ailleurs en accompagnement pendant une période de quelques mois suivant l'approbation d'un PPRNI ou la transmission d'un porter à connaissance, le temps que les instructeurs de collectivités s'approprient ces documents.



A NOTER

Ce sujet soulève de nombreuses questions et réactions. Il semble pertinent d'étudier s'il peut être abordé au sein des activités et espaces d'échanges de la Stratégie Inondation.

5. Retour d'expériences flash d'un territoire – la Vallée du Gier – Saint-Etienne Métropole

L'aménagement présenté est celui du Gier au droit de l'ancienne verrerie DURALEX à Rive de Gier (42). Il s'inscrit dans le cadre du PAPI Gier porté conjointement par le Saint-Etienne Métropole (partie ligérienne, soit le Gier amont) et le SYGR (partie rhodanienne, soit le Gier aval). Il est également considéré comme d'intérêt métropolitain et s'inscrit dans le Projet Partenarial d'Aménagement conclu avec l'Etat.

La présentation insiste sur deux points forts sur la conception et la mise en œuvre de l'aménagement :

- Les composantes « rivière » et « aménagement urbain » sont imbriquées et le projet est conduit selon une approche itérative entre riviériste (enjeux écologique, hydraulique et paysager) et urbaniste (enjeu habitat, déplacement, espace public)
- Le pilotage de l'aménagement par un service de la métropole facilite la mobilisation de nombreux autres services voisins, de compétence métropolitaine, comme les services foncier et urbanisme

Il est intéressant de se demander comment les syndicats peuvent s'appuyer sur les services de leurs EPCI et faciliter le recours à leurs services pour la mise en œuvre d'aménagements similaires.

Interventions de l'assemblée :

- Dans le cas du SyGR, la Métropole a été sollicitée pour un appui sur la stratégie foncière. La Métropole a ici facilité le travail, ce qui a permis d'aller plus loin dans le projet et de manière conjointe.
- Lors de projets avec de gros enjeux fonciers cela aide toutes les parties de travailler main dans la main et de constituer des « équipes », des coopérations fortes comme si l'EPCI faisait partie de l'équipe projet.
- Pour plusieurs membres de l'assemblée ce sujet relève d'une question qui n'est plus technique mais politique et relève donc d'un choix car c'est une coopération « informelle »
- La Métropole de Lyon remarque aussi qu'il n'y a pas la même connaissance des inondations et du cadre de la GEMAPI au sein des élu·es, cela serait intéressant de rassembler celles et ceux qui ont cette compétence pour l'importance de la validation du cadre stratégique. Aussi à noter que cela ne s'arrête pas aux élu·es mais que les directions de syndicats sont aussi concernées.



A NOTER

Conscience que ce sujet est un sujet politique. Il sera intéressant d'étudier ce sujet au sein de la Stratégie Inondation et de voir comment il peut trouver sa place dans le cadre de ses activités, par exemple lors d'un Comité.

→ Supports de communication

6. Interséance (15min) : temps d'échanges informels entre participants

Infolettre, Actualités et photo illustration du cycle 2

- **Infolettre et actualités** : pas d'apports sur les paperboards
Des échanges informels lors de la pause :
 - o point d'attention sur le fait que les membres reçoivent beaucoup d'informations donc cela doit être concret
 - o Public des élu·es : s'adresser aux élu·es est autre chose que de s'adresser aux équipes des syndicats, comment attirer leur attention et les intéresser ? Important de les embarquer.
- **Photo illustration du cycle 2** : Pendant la pause avant le travail en groupes, les participants ont été invités à voter pour choisir une photo pour le nouveau cycle 2022-2027 de la Stratégie. Onze votes ont été exprimés, dont 9 pour la photo en bas à droite de l'image suivante (et utilisée sur la 1^{ère} diapositive de présentation). Il est donc proposé de retenir cette photo pour les futurs livrables de la Stratégie Inondation.



→ Mise en œuvre de la Stratégie inondation

7. Plan d'actions des groupes de travail pour 2024/2025

Parmi les 5 axes de travail qui avaient émergé lors des précédents échanges du RésO voici la priorisation qui a été faite pour amorcer le travail de l'année 2024 :

- 1) Thématiques prioritaires retenues pour 2024
 - Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
 - Eaux pluviales et ruissellement agricole
- 2) Thématique à traiter en second temps
 - Nouveaux systèmes d'endiguements classés et remblais (après le travail de recensement à réaliser en interne services de l'État)
 - Culture du risque
 - Stratégie foncière
- 3) Thématique autonome – avancement possible en dehors d'un groupe de travail (GT)
 - Travail avec les aménageurs, gestionnaires de voirie et de réseaux

Les participant·es se sont partagés en deux sous-groupes pour traiter des deux thématiques prioritaires retenues pour 2024 et travailler sur les points suivants :

- Choisir et prioriser les actions à mener par thématiques sur 2024 et 2025
- Réaliser le plan de travail pour 2024 (nombre d'actions et priorisation)
- Préciser les actions retenues pour 2024 pour leur mise en œuvre dans les groupes de travail (GT)



(crédit photo : Sandrine Boucher – Agence des Ours)



7.1 Groupe de travail : Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et gestion de crise

Plan d'actions et Priorisation des projets

2024	Priorité 1 – De janvier à Décembre 2024 1) Clarifier ce que dit la loi, les rôles et responsabilités : ce que doivent faire les syndicats, comment on fait dans la pratique, où trouver un appui ? Qui solliciter et quels outils ? 2) Inventorier les avancées des PICS échelle Stratégie Inondation Bassin versant de l'aire Lyonnaise : vient alimenter le point 1, quels élu·es sont nommés ? les cas en interne aux membres de la Stratégie viennent alimenter l'inventaire
	Priorité 2 – à partir de juin 2024 - Retours d'expériences à l'échelle de petits territoires : Comment se sont-ils structurés ? Comment sont-ils accompagnés ? (structuration, démarche, diagnostic, ...) - Intéressant de trouver un EPCI pour la démarche et mettre en commun
2025	Priorité 2 – à partir de janvier 2025 - Guide méthodologique : Comment accompagner les élu·es ? Méthodologie, ressources au niveau national ? PICS en cours, faire des fiches et voir outils existants

Fiches actions

2 fiches ont été rédigées :

- Cadrage : Clarification sur ce que dit la loi et précisions des responsabilités
- Réalisation d'un inventaire et état des lieux de l'avancement des PICS (SLGRI)

Elles sont jointes en annexe et consultables sur demande auprès de la Métropole de Lyon.

Participants

Personnes ayant participé au groupe de travail et intéressées pour s'investir sur ce sujet (par ordre alphabétique):

- o Manon Dessaud (DDT01)
- o Guilhem Dupuis (IRMA)
- o Jacques Ferrand (France Assureurs)
- o Pierre Gadiolet (SMBVA)
- o Alban Nallet (DDT 69)
- o Grégoire Naudet (SMAGGA)
- o Manon Perreal (Métropole de Lyon)
- o Marion Ribon (SYRIBT)
- o Isabelle Rocher (SMAAVO)



7.2 Groupe de travail : Eau Pluviale et ruissellement agricole

Plan d'actions et Priorisation des projets

2024	À préciser
2025	À préciser

Fiches actions

3 fiches ont été rédigées :

- Clarification de la compétence
- Guide sur le ruissellement – Fiches mémo, outils et étude de cas
- Rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau - rejet d'eaux pluviales

Elles sont jointes en annexe et consultables sur demande auprès de la Métropole de Lyon.

Participants

Personnes ayant participé au groupe de travail et intéressées pour s'investir sur ce sujet (par ordre alphabétique) :

- o Armand Belot (Lyon Métropole)
- o Rémi Carrière (EPTB Saône-Doubs)
- o Yann Catillon (DDT69)
- o Lise Foucher (Lyon Métropole)
- o Jérémie Gauberti (SMRB)
- o Matthieu Hervé (SAGYRC)
- o Cécile Jouin (DDT69)
- o Claudie Pitiot (Plan Rhône-Saône)

→ En synthèse ...

8. Suites à donner

Les plans d'action et leurs fiches-actions pour chacun des 2 thèmes travaillés seront affinés, complétés avec l'aide de l'AMO et donneront lieu à l'organisation de Groupes de Travail (GT) d'ici le printemps 2024.

RésO 14 décembre 2023

Titre de la Fiche-Action

Cadrage : Clarification sur ce que dit la loi et précisions des responsabilités

COORDINATEUR DE L'ACTION

Nom : Préfecture du Rhône

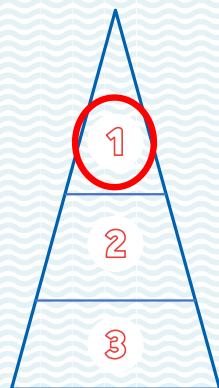
Prénom :

AUTRES PARTICIPANTS-ES DE L'ACTION

AMO

Services de l'Etat

IRMA



PRIORISATION
(cocher)

Modalités de travail

Pilotage, suivi (indicateurs), réalisation, ...

Lien avec une autre thématique ou groupe de travail

Intitulé de la thématique / du groupe de travail

Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et gestion de crise



Description des activités de l'action

Dans l'ordre de réalisation, lister les activités à réaliser (vous pouvez aussi faire un schéma / un dessin, etc.)

Responsables de l'activité
Acteurs à mobiliser

- Lister les éléments à clarifier : les acteurs, les enjeux, les responsabilités
- Trouver pour chaque thématique des intervenants potentiels (expertise), assureurs (France Assureur), Juristes, Préfecture, Syndicats GEMAPIENS, Pompiers
- Territorialisation de la SLGRI (échelle Bassin Versant?) pour prévoir une réunion / rencontre
- Solliciter la préfecture pour porter cette démarche

AMO

Services de l'Etat
IRMA

Services de l'Etat

Livrables
Réalisations
Productions

- 1) Note synthétique : Rôles et responsabilité
- 2) Création d'un format de rencontre / d'animation de la thématique à destination des élu-es

Ressources
Outils nécessaires
Aide, informations,
temps à passer

ÉCHÉANCE DE RÉALISATION 2024



Autres commentaires ou compléments

RésO 14 décembre 2023

Titre de la Fiche-Action

Réalisation d'un inventaire et état des lieux de l'avancement des PICS (SLGRI)

COORDINATEUR DE L'ACTION

Nom ...DDT—Préfecture et Métropole de Lyon.....

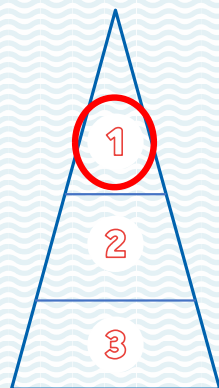
Prénom

AUTRES PARTICIPANTS-ES DE L'ACTION

Syndicats

EPCI

SIDPC



PRIORISATION
(cocher)

Modalités de travail

Pilotage, suivi (indicateurs), réalisation, ...

1 webinaire pour un point d'étape (avant livrables)
Suivi AMO : Rédaction mail type + questionnaires
+ Suivi des données récupérées (compilation et traitement)
+ Création livrables

Lien avec une autre thématique ou groupe de travail

Intitulé de la thématique / du groupe de travail

Plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) et gestion de crise



Description des activités de l'action

Dans l'ordre de réalisation, lister les activités à réaliser (vous pouvez aussi faire un schéma / un dessin, etc.)

Responsables de l'activité
Acteurs à mobiliser

- Contacter SIDPC → pour avoir des pistes de référents
- Syndicats :
 - contactent les EPCI sur l'avancement des PICS et
 - identifient les personnes ressources
 - identifient des points de blocages via un questionnaire
- Réalisation de la synthèse des données récupérées
- Création des livrables

Syndicats

Livrables

- | | | |
|--------------|----|--|
| Réalisations | 1) | Cartographie avancée sur la démarche |
| Productions | 2) | Tableau avec informations sur les éventuels points de blocages |

Ressources

- | | | |
|------------------------------------|----|---|
| Outils nécessaires | 1) | Mail type pour les syndicats pour le 1 ^{er} contact aux EPCI |
| Aide, informations, temps à passer | 2) | Questionnaire points de blocage pour accompagner le mail |

ÉCHÉANCE DE RÉALISATION 2024



Autres commentaires ou compléments

RésO 14 décembre 2023

Titre de la Fiche-Action

Clarification de la compétence

COORDINATEUR DE L'ACTION

Nom Carrère.....

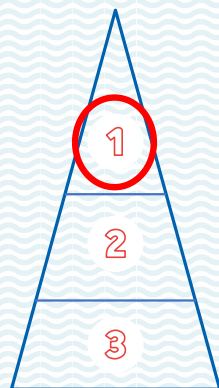
Prénom
Rémi (EPTB)

AUTRES PARTICIPANTS-ES DE L'ACTION

DREAL

Chambre d'Agriculture (CA)

Agences de l'Eau



PRIORISATION
(cocher)

Modalités de travail

Pilotage, suivi (indicateurs), réalisation, ...

Lien avec une autre thématique ou groupe de travail

Intitulé de la thématique / du groupe de travail
Eaux pluviales et ruissellement agricole



Description des activités de l'action

Dans l'ordre de réalisation, lister les activités à réaliser
(vous pouvez aussi faire un schéma / un dessin, etc.)

Responsables de l'activité
Acteurs à mobiliser

- Définir les conditions d'action légitimes par la GEMAPI sur la thématique du ruissellement
-
- Elaborer une doctrine départementale de financement des actions
-
-
-
-
-

Livrables
Réalisations
Productions

- 1) Note synthétique : Rôles et responsabilité
- 2) Création d'un format de rencontre / d'animation de la thématique à destination des élu-es

Ressources
Outils nécessaires
Aide, informations,
temps à passer

ÉCHÉANCE DE RÉALISATION 2024



Autres commentaires ou compléments

RésO 14 décembre 2023

Titre de la Fiche-Action

Guide sur le ruissellement – Fiches mémo, outils et étude de cas

COORDINATEUR DE L'ACTION

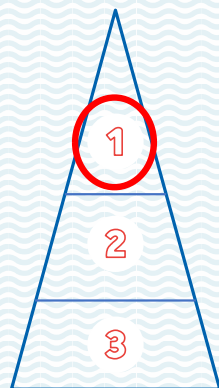
Nom Lise Foucher (Métropole de Lyon) et Jérémie
Prénom Gauberti (SMRB) pour réaliser le suivi du dépôt des documents et le suivi du planning

AUTRES PARTICIPANTS-ES DE L'ACTION

DREAL

Agences de l'Eau

CA



PRIORISATION
(cocher)

Modalités de travail

Pilotage, suivi (indicateurs), réalisation, ...

Lien avec une autre thématique ou groupe de travail

Intitulé de la thématique / du groupe de travail
Eaux pluviales et ruissellement agricole



Description des activités de l'action

Dans l'ordre de réalisation, lister les activités à réaliser
(vous pouvez aussi faire un schéma / un dessin, etc.)

Responsables de l'activité
Acteurs à mobiliser

- Réaliser des fiches mémo sur les outils, guide, étude de cas sur le ruissellement

Aléa

Livrables
Réalisations 1) Espace de partage
Productions 2) Fiches mémo

Ressources 1) AMO pour organisation des éléments
Outils nécessaires 2) Besoin d'une personne pour analyser et proposer la synthèse (5j ?)
Aide, informations, temps à passer

ÉCHÉANCE DE RÉALISATION 2024



Autres commentaires ou compléments

Réso 14 décembre 2023

Titre de la Fiche-Action

Rubrique 2.1.5.0 de la Loi sur l'eau - rejet d'eaux pluviales

COORDINATEUR DE L'ACTION

NomSAGYRC – Matthieu Hervé.....

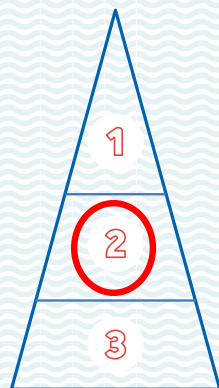
Prénom

AUTRES PARTICIPANTS-ES DE L'ACTION

DREAL

Chambre d'Agriculture (CA)

Agences de l'Eau



PRIORISATION
(cocher)

Modalités de travail

Pilotage, suivi (indicateurs), réalisation, ...

Lien avec une autre thématique ou groupe de travail

Intitulé de la thématique / du groupe de travail
Eaux pluviales et ruissellement agricole



Description des activités de l'action

Dans l'ordre de réalisation, lister les activités à réaliser
(vous pouvez aussi faire un schéma / un dessin, etc.)

Responsables de l'activité
Acteurs à mobiliser

- Exemple de travail sur coordination entre la 2150 (CE) et les PLU pour éviter le ruissellement
-
-
-
-
-
-
-

Livrables
Réalizations
Productions

- 1) Exemple de prise en compte de la 2150 dans un exemple précis (analyse de cas pratique et retours d'expériences)

Ressources
Outils nécessaires
Aide, informations,
temps à passer

RAS – Réglementation 2150 stabilisée

ÉCHÉANCE DE RÉALISATION 2024



Autres commentaires ou compléments